

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 046-729/15/CC

**■ Approbation de la création d'une opération d'investissement pour la mise en sécurité de la galerie de la Batarelle dans le quartier du Merlan à Marseille 14ème arrondissement
DEASV 15/12555/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le réservoir de Vallon Dol, propriété de la Société du Canal de Provence, et alimenté par le réseau de cette même société, constitue une ressource en eau brute d'appoint majeure du système d'adduction en eau potable de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Ce réservoir se révèle indispensable, notamment pour réalimenter la branche mer aval du Canal de Marseille, lors des périodes de chômage de la branche amont.

Le réservoir alimente l'usine de production d'eau potable de Vallon Dol située à proximité, sur le flanc sud de la chaîne de l'Etoile.

La galerie de la Batarelle est un ouvrage souterrain de près de 1 000 m, réalisé à l'explosif à une profondeur moyenne de 35 m dans le substratum rocheux, après la 2^{ème} guerre mondiale, pour servir de galerie technique permettant le transfert d'eau brute et d'eau potable vers les zones aval urbanisées.

Lors de sa construction, la galerie de la Batarelle a été équipée d'ouvrages de confortement divers, aujourd'hui devenus vétustes : clous et plaques d'ancrage en voûte pour stabiliser des blocs instables, câbles et filets de protection contre les chutes de pierres, béton projeté non armé de faible épaisseur pour 20% de la surface de la galerie et cintres de confortement localisés.

L'ouvrage est constitué d'une galerie principale de 800 m, à 7% de pente moyenne, d'un diamètre de 3,50 m, ainsi que d'une galerie annexe de 180 m, à 16% de pente moyenne, d'un diamètre de 3 m. La galerie principale abrite une canalisation en béton armé de 1 400 mm de diamètre alors que la galerie annexe contient 2 canalisations en béton armé de 1 400 mm de diamètre ainsi qu'une de 800 mm de diamètre.

La galerie de la Batarelle est un ouvrage régulièrement visité par les agents d'exploitation de la Société des Eaux de Marseille Métropole (SEMM), au titre de son contrat de DSP Eau sur le territoire de MPM datant de 2013. La SEMM a alerté MPM sur les risques de chutes de divers objets dans la galerie : blocs, pierres, pièces en acier rouillé, etc..., mettant en jeu la sécurité des personnels d'exploitation et des entreprises amenées à réaliser des travaux dans la galerie et pouvant causer des dégâts importants sur les conduites d'eau et câbles haute-tension présents dans la galerie.

Courant 2013, MPM a confié à la société Ginger-CEPTP la réalisation d'un diagnostic géotechnique et pyrotechnique en vue de sécuriser la galerie de la Batarelle. Cette expertise conclut la nécessité de réaliser :

- une campagne de dépollution pyrotechnique de la galerie, consistant en l'enlèvement sécurisé et ponctuel, par une entreprise spécialisée, de quelques charges de dynamites non détonnées datant de l'époque de la construction de la galerie ;
- un programme de travaux de confortement de la galerie, en deux tranches, pour un montant de travaux estimé à 9 millions d'euros HT.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces travaux de sécurisation dans la galerie de la Batarelle, il est nécessaire de disposer d'une opération dédiée. Le montant de cette opération est fixé à 9 millions d'euros HT. Le financement sera assuré par le budget annexe de l'Eau.

**Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015**

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.
- Le diagnostic géotechnique et pyrotechnique de Ginger-CEBTP de septembre 2013.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est nécessaire de sécuriser la galerie de la Batarelle au regard des risques sur la sécurité des personnels d'exploitation et des entreprises appelées à réaliser des travaux dans la galerie et pouvant causer des dégâts importants sur les conduites d'eau et câbles haute-tension présents dans la galerie ;
- Qu'à cette fin, il est nécessaire d'engager les études de définition des travaux de dépollution pyrotechniques et de confortement de la galerie de la Batarelle décrits dans le diagnostic géotechnique et pyrotechnique de Ginger-CEBTP de septembre 2013.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création de l'opération d'investissement DEA 15-61 pour la mise en sécurité de la galerie de la Batarelle située en aval du réservoir et de la station de traitement de potabilisation de Vallon Dol, d'un montant de 9 millions d'euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Eau : Sous-Politique F170 - Natures 2031 et 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 :	60 000 euros HT
Année 2016 :	20 000 euros HT
Année 2017 :	2 000 000 euros HT
Année 2018 :	1 000 000 euros HT
Année 2019 :	5 920 000 euros HT

**Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015**

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter les aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Département des Bouches-du-Rhône, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Equipements communautaires
Eau - Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER